

**Objet** : avancement de grade

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,  
modifiée ;  
Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des  
fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;  
Vu le dossier de l'intéressé,

**ARRETE :**

**Article premier.-** Est prononcée, comme suit, la promotion au grade supérieur dans  
le corps des PROFESSEURS DE COLLEGE D'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL,  
hiérarchie B2, de Monsieur Albert Diégane NDIAYE, matricule de solde n°632164F :

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Grade	Date d'effet	Grade	Date d'effet
4CL 2ECH	13/10/2012	3CL 1ECH	13/10/2014
		3CL 2ECH	13/10/2016
		2CL 1ECH	13/10/2018

**Article 2.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où  
besoin sera.